

3 ex - la. Mairie 1948.10.24

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT de la Charente-Maritime

COMMUNE de ROYAN

ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT CANTON de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 Septembre 1948 194

OBJET :

TRAITE LAUNAY

Compte sur pension de retraite

L'an mil neuf cent 48, le 30 du mois de SEPT, le Conseil Municipal de ROYAN s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. REGAZONI CH. Maire, en session ordinaire d'après convocations faites le 24 Sept. 1948

NOMBRE de Conseillers municipaux ayant pris part au vote : 119 069

Etaient présents : MM. REGAZONI, Veysière, Rochedereux, Prugnaud, Melle Rikosky, M. Bujard, Baudat, Péraudau, Chollet, Meun, Jacquet, Bouchet, Domecq, Counil, Cousinet. Représentés : M. Thirion par M. Cousinet M. Simon par M. Domecq Absents : MM. M. Chazeaud par M. Bujard

DATE de l'affichage, à la porte de la mairie, du compte rendu de la séance :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Bujard, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Compte tenu des indications fournies par la Caisse Nationale des Retraites, la retraite de M. Launay a été calculée sur le salaire moyen au barème en usage en 1948. Elle a été arrêtée au montant de 59.091 f par trimestre (y compris 1.500 frs d'indemnité de vie chère).

Le Conseil accepte de débiter le compte etait que la Ville versera à M. Launay une avance sur pension payable sur le crédit prévu à cet effet, ce crédit étant porté à 150.000 frs par virement de 100.000 fra à prélever sur les "dépenses imprévues".

MP00 MP MASSON & DENAUX LA ROCHELLE

